

AXE N° I : Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire.

Objectif n° 1 : Mettre en place et actualiser une base de données sur le patrimoine boisé local et ses acteurs.

Action n° 1 : Définir une structure de base de données et la mettre en place

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

On constate un manque de connaissance :

- des propriétaires forestiers, de leurs attentes, objectifs et besoins.
- du potentiel des taillis de châtaignier sur l'ensemble de la surface.
- des peuplements forestiers (surfaces passées en coupes relativement récemment, qualité, volumes, ...)
- des zones inaccessibles ou difficilement accessibles à l'exploitation forestière.
- de l'impact des Plans de Gestion de Haies sur la durabilité du maillage bocager
- du linéaire de haies disparaissant chaque année
- des zones délaissées par l'agriculture (surface, localisation, ...)
- de l'impact de l'action « châtaignier greffé »
- des consommations en bois (local ou non) par les collectivités

Objectifs de l'action :

- Avoir une connaissance plus précise et actualisée du bocage et de ses acteurs afin de cibler plus précisément les différentes actions et d'évaluer l'intérêt d'en mener certaines en priorité.
- Suivre les impacts sur le territoire des actions de la Charte.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

* Actions N° I-2.1 ; I-2.3 ; II-1.1 ; II-2.1 ; III-1.1 ; III-1.3 ; IV-2.1 ; IV-3.1 ; V-2.1

Public cible :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Descriptif de l'action :

1/ Définir la structure de la base de données, la méthode de récolte des données

2/ Récolter les données manquantes

3/Mettre à jour la base de données :

- des propriétaires forestiers
- des peuplements (itinéraire sylvicole, volume, âge (date de la dernière coupe), qualité, diamètre, densité de tiges, état sanitaire...)
- des potentiels des stations
- de la desserte forestière (avec état, possibilité passage avec une machine)
- des haies sous PGH, plantées, disparues ou protégées à partir du lancement du plan d'actions
- des zones délaissées par l'agriculture, par typologie ; puis des actions effectivement menées sur ces zones par l'action III-1.1.
- des châtaigniers greffés (centenaires/nouvellement plantés, réussite/échec des greffes après x années)
- de la consommation en bois par les collectivités

4/ Actualiser la base de données tout les ans.

Animation :

Animateur de la CFT

Partenaires techniques potentiels :

CRPF

Structures associées :

Chambre d'agriculture, Mission Bocage, Vendée Eau, EPTB Sèvre Nantaise, GéoVendée, CPIE Sèvre et Bocage

Financeurs identifiés : Feader**Échéancier :**

Fin 2017

Suivi et évaluation du projet :

- base de données effectivement en place
- thématiques de la base de données mises à jour moins d'un an auparavant.

Résultat attendu :

- base de données en place
- toutes les thématiques à jour

AXE N° I : Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire.

Objectif n° 2 : Connaître les acteurs de la filière bois, leurs pratiques et leurs objectifs

Action n° 1 : Effectuer une enquête auprès des propriétaires forestiers

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Méconnaissance des propriétaires forestiers, de leurs attentes, objectifs et besoins.

Objectifs de l'action :

Améliorer la connaissance des propriétaires forestiers par la collectivité afin d'identifier quelles actions cibler en fonction du propriétaire et afin d'identifier des propriétaires « moteurs » pour certaines actions (en particulier pour le regroupement)

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; VI-2.4 ; et toutes les actions de l'axe IV

Public cible :

Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :

- 1 / Décision de la méthode d'enquête et mise en place des guides d'entretiens le cas échéant.
- 2/ Décision de l'échantillon de propriétaires forestiers à enquêter
- 3/ Mise en œuvre de l'enquête
- 4/ Analyse de résultats

Animation :

CRPF

Partenaires techniques potentiels:

Structures associées :

Financeurs identifiés : Feader

Échéancier :

Mi 2017

Suivi et évaluation du projet :

- Enquête effectuée

Résultat attendu :

- Effectuer l'enquête
- propriétaires auprès desquels les futures actions seront menées, ciblés

AXE N° I : Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire.

Objectif n° 2 : Connaître les acteurs de la filière bois, leurs pratiques et leurs objectifs

Action n° 2 : Actualiser l'étude de filière et mettre en place un observatoire des prix du bois

Périmètre de l'action :

En fonction des acteurs utilisant du bois de provenance de la Communauté de Communes

Constats :

- Méconnaissance des acteurs de la filière utilisant ou potentiellement utilisateurs de bois local
- Méconnaissance de leurs utilisations actuelles en terme de volume, qualité, produit entré
- Méconnaissance de leurs attentes, de leurs besoins, et de leurs capacités d'évolution.
- Méconnaissance, par les propriétaires forestiers, des débouchés existants par type de qualité de bois ainsi que des prix correspondants

Objectifs de l'action :

Etude de filière :

-Améliorer la connaissance des acteurs de la filière afin d'identifier :

- les entreprises intéressées pour utiliser plus de bois local et les conditions pour cela.
- les besoins de ces entreprises afin de mener à bien l'action V-1.2
- les potentiels partenaires intéressés par l'action V-2.2

-Commencer la sensibilisation à l'utilisation du bois local.

Observatoire des prix du bois :

- Apporter une explication pédagogique aux propriétaires forestiers sur les composantes des prix des bois
- Fournir des ordres de grandeur des prix aux propriétaires forestiers afin de faciliter les ventes
- Mettre en relation les propriétaires et les professionnels de la filière
- Suivre l'évolution des marchés locaux

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° V-1.2 ; VI-2.4 ;

Public cible :

Propriétaires forestiers, ETF, Scieurs, charpentiers, menuisiers, architectes, paysagistes, ...

Descriptif de l'action :

- 1/ Décider des acteurs à rencontrer, des informations à récolter et des modalités de traitement de ces données, en accord avec les entreprises intéressées (en s'appuyant sur la méthodologie mise en place par le CRPF pour l'observatoire des prix du bois)
- 2/ Mise en œuvre de l'étude de filière.
- 3/Collecter les données et les traiter de façon périodique (pour l'observatoire des prix du bois)

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels:

CRPF, Atlanbois

Structures associées :**Financeurs identifiés : Feader****Échéancier :**

Mi 2017 (étude de filière) ;
Suivi : fin du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Étude de filière effectuée
- Observatoire des prix du bois mis en place
- Nombre d'entreprises impliquées dans l'observatoire des prix (par rapport au nombre d'entreprises recensées par l'étude de filière)

Résultat attendu :

- Effectuer l'étude de filière
- Associer au minimum 50% des entreprises rencontrées lors de l'étude de filière dans l'observatoire des prix.

AXE N° II : Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles.

Objectif n° 1 : Garantir la pérennité du maillage bocager à l'échelle des exploitations

Action n° 1 : Apporter un soutien technique à la gestion, l'exploitation et la valorisation des haies, auprès des agriculteurs

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Les Plans de Gestions de Haies, dans leur forme actuelle, ne permettent pas de garantir une gestion durable du maillage bocager de l'exploitation. De plus, un grand nombre d'agriculteurs ayant des PGH sont demandeurs d'un suivi afin d'apporter des modifications éventuelles en fonction du contexte de l'exploitation.
- Un grand nombre d'agriculteurs sont demandeurs d'un accompagnement technique afin d'adapter l'entretien de leurs haies, ou de choisir les essences les plus adaptées pour les valoriser au mieux à terme.
- Avec la diminution du nombre d'agriculteurs (donc l'agrandissement des exploitations) et la « céréalisation » de l'agriculture, les haies sont souvent perçues comme une contrainte.
- La sensibilisation des agriculteurs à la gestion du bocage nécessitera «la preuve par l'exemple ». Avoir des données technico-économiques locales pourrait être un argument incitatif.
- En parallèle de la diminution du linéaire de haies depuis 2007, on observe une augmentation des tailles sommitales sur les linéaires de haies restantes.
- L'exploitation tardive des arbres têtards, ainsi qu'une coupe effectuée avec un grappin-coupeur peuvent être la cause d'une mauvaise reprise des rejets.

Objectifs de l'action :

- Palier la diminution du linéaire de haies
- Améliorer l'intégration de la haie au fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Optimiser la valorisation du potentiel de bois au sein des haies afin d'augmenter les revenus relatifs aux haies pour les agriculteurs.
- Sensibiliser les agriculteurs aux fonctions des haies (paysager, préservation des sols /de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau) afin d'améliorer leur fonctionnalité.
- Analyser les pratiques actuelles pour favoriser celles qui sont les plus adaptées aux objectifs définis (bois-énergie, bois d'œuvre, etc...).

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Mesures Agro-Environnementales Climatiques
- PCAET
- Actions N° I-1.1 ; II-2.1; III-1.1

Public cible :

Exploitants agricoles

Descriptif de l'action :**a) PGH :**

- 1/ Réunir les partenaires techniques et les exploitants agricoles ayant actuellement un PGH afin de définir les critères à ajouter et le suivi à mettre en place.
- 2/Mettre en œuvre les nouveaux Plans de Gestion de Haies et leur suivi.

b) Diagnostics agro-bocagers et agro-forestiers à l'échelle de la parcelle :

- 1/ Mettre en place des critères à intégrer pour les diagnostics bocagers, en collaboration avec le comité technique « BOISements » et les partenaires techniques.
- 2/Communiquer auprès des agriculteurs sur le projet et mettre en œuvre les diagnostics

c) Outil de suivi des techniques d'entretien de haies :

- 1 / Organiser des réunions entre agriculteurs et partenaires techniques, afin de déterminer les pratiques à suivre, la régularité du suivi, et le mode de stockage et de traitement des données
- 2/ Mettre en œuvre le suivi
- 3/ Mettre en place un document de synthèse et diffusion auprès des agriculteurs de la communauté de communes.

d) Sensibilisation à la gestion :

- 1/Organiser des réunions entre partenaires techniques et exploitants agricoles afin de définir les thématiques à aborder et définir les exploitations agricoles potentielles pour les visites
- 2/ Organiser des « chantiers exemples » / portes ouvertes d'exploitation sur les thématiques sélectionnées.

Animation :

- a) Chambre d'agriculture
- b) Mission Bocage
- c) et d) Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

c) et d) Mission Bocage, FD CUMA

Structures associées :

CPIE Sèvre et Bocage, ONCFS, FD CUMA, Atlanbois, Chambre d'agriculture, Mission bocage, SAFER, comité « BOISements », exploitants agricoles

Financeurs identifiés :

Région – communauté de communes

Échéancier :

Étapes a-1/ ; b-1/ ; c-1 ; c-2 ; d-1 : mi-2017

Étapes a-2 ; b-2 ; c-3 ; d-2 : fin du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de nouveaux PGH mis en place, et nombre d'heures passées à leur suivi
- Linéaire de haie géré durablement
- Nombre de diagnostics parcellaires effectués
- Linéaire moyen arraché suite au regroupement d'exploitations (comparé au linéaire moyen arraché avant la mise en place du projet / en dehors du périmètre d'action)
- Linéaire taillé au carré (comparé au linéaire taillé au carré au lancement du projet)
- Mise en place de l'outil de suivi des techniques d'entretien
- Nombre d'agriculteurs intéressés par le document de synthèse
- Nombre de chantiers exemples/portes ouvertes d'exploitation organisés et fréquentation

Résultat attendu :

- Tous les PGH à jour et suivi
- PGH pour au minimum 15% des agriculteurs du territoire (50 PGH) ou au minimum 25% du linéaire de haies gérées durablement.
- Diagnostics parcellaires effectués sur au minimum 80% des regroupements d'exploitation et auprès de minimum 10% des agriculteurs des communes du sud-ouest (18 agriculteurs)
- 0m de haie fonctionnelle arraché suite au diagnostic
- Réduction de 50% du linéaire taillé au carré sur la communauté de communes
- Diffusion auprès de tous les agriculteurs du territoire, du document technico-économique sur les techniques d'entretien
- Au minimum une porte ouverte/an pour chaque thématique à aborder

AXE N°II : Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles.

Objectif n°2 : Favoriser la gestion durable des haies via un soutien financier auprès des acteurs concernés

Action n° 1 : Soutenir financièrement la plantation, l'entretien et l'exploitation des haies

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes de Pouzauges

Constats :

- Depuis l'arrêt des financements CPR à la plantation, le linéaire planté chaque année a chuté.
- Le maillage bocager fait incontestablement parti du bien commun (paysager, amélioration de la qualité de l'eau, ...). Il paraît important d'impliquer la collectivité et une grande diversité d'acteurs locaux dans son maintien.
- L'abattage des arbres effectué à l'aide d'un grappin coupeur ne permet pas une coupe nette et engendre potentiellement un affaiblissement excessif des souches ou troncs de têtards coupés.
- L'achat d'une tête d'abattage tronçonneuse, qui permettrait d'effectuer des coupes plus nettes entraîne un surcoût et un temps supplémentaire à l'entretien.
- Le matériel d'entretien des haies dont l'usage est conseillé par les partenaires techniques (lamier, ...) n'est que peu présent localement.

Objectifs de l'action :

- Augmenter le linéaire de haies planté et géré durablement via un soutien financier auprès des exploitants agricoles présentant des garanties de gestion durable.
- Recréer des liens entre acteurs locaux, via le développement d'une économie circulaire.
- Impliquer une grande diversité d'acteurs dans le maintien du maillage bocager
- Commencer une démarche de compensation locale du carbone émis sur le territoire
- Améliorer la fonctionnalité du maillage bocager et sensibiliser les agriculteurs à cet aspect
- Améliorer la qualité de l'entretien des haies et de l'abattage des arbres de haies en soutenant financièrement l'achat de matériel adapté.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Mesures Agro-Environnementales Climatiques
- TVB
- PCAET
- Actions n° II-1.1 ; III-1.1

Public cible :

Collectivités (Communes, Communauté de Communes), entreprises locales, exploitants agricoles, particuliers.

Descriptif de l'action :*a) Mécénat d'entreprises*

1/ Identifier les projets de plantation (et/ou de changement d'entretien) pertinents et quantifier la quantité de GES stockés grâce au projet.

2/ Mobiliser les entreprises locales voulant soutenir les projets de plantation et quantifier leurs émissions de GES irréductibles.

3/ Établir puis signer une charte de bonnes pratiques entre financeur, porteur de projet, partenaire(s) technique(s), animateur. Déterminer les modalités de suivi des projets et les mettre en place

b) Opération BV : Communiquer sur les possibilités de financement à l'entretien/la plantation

c) Exonération TF : Communiquer sur les possibilités d'exonérations de taxe foncière par arrêté préfectoral

d) Financement matériel : Trouver une structure porteuse (CUMA, GIEE, exploitant agricole, ETF, ...) et communiquer sur l'intérêt du matériel et sur les types de financements existants

Animation :

Animateur de la CFT

Partenaires techniques potentiels :

a) Mission Bocage, Service développement territorial CC

Structures associées :

CPIE Sèvre et Bocage, Vendée Eau, EPTB Sèvre Nantaise, DDTM, Chambre d'Agriculture, services DevEco et urbanisme CC.

Financeurs identifiés :

-Mécénat : LEADER, Etat (défiscalisation)

-financement matériel : LEADER

-Conseil Régional

-Communauté de communes

-Etat

Échéancier :

Étapes a-1 ; d-1 : fin 2017

Étapes a-2 ; a-3 ; b ; c : fin du plan d'actions

Suivi et évaluation du projet :

- Linéaire de haies plantées grâce au mécénat / sous convention de bonnes pratiques / classé par arrêté préfectoral
- Nombre d'entités financeuses ayant participé au projet de mécénat
- Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche
- Montant de l'exonération moyenne par exploitation
- Nombre et type de matériel subventionné

Résultat attendu :

- Au minimum 25% du linéaire ayant disparu depuis 2007, replanté
- Au minimum 25% des agriculteurs ayant des haies éligibles aux MAEC possédant une convention de bonnes pratiques
- Au minimum 5 entreprises impliquées dans le projet de mécénat.
- Au minimum une tête d'abattage tronçonneuse subventionnée

AXE N° III : Valoriser le patrimoine paysager et génétique local

Objectif n° 1 : Valoriser le patrimoine paysager et génétique local

Action n° 1 : Mettre en place un outil d'aide à la décision afin de valoriser les zones agricoles actuellement délaissées, le diffuser et assurer un appui technique.

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

De par l'intensification des pratiques agricoles et l'agrandissement des exploitations, certaines zones difficiles d'accès sont délaissées par l'agriculture et laissées à l'abandon.

Objectifs de l'action :

Aider à valoriser au mieux les zones actuellement délaissées par l'agriculture

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; II-2.1 ; IV-3.1 ;
- PCAET
- MAEC « Systèmes herbagers et pastoraux »

Public cible :

Exploitants agricoles, communes, fédération de chasse

Descriptif de l'action :

1/ En fonction de la typologie mise en place, étudier l'intérêt de :

-faciliter l'achat/vente de parcelles (par les chasseurs ? communes ?)

-planter

-effectuer des tailles de formation / éclaircir pour valoriser l'existant

-communiquer sur les possibilités de mise en place de MAEC « Systèmes herbagers et pastoraux»

-subventionner une amélioration de l'accès

2/ Mettre en place et diffuser un document de synthèse expliquant les options à envisager et leurs intérêts

3/Assurer un suivi auprès des propriétaires intéressés

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

CRPF, Chambre d'agriculture

Structures associées :

Chambre d'agriculture, CPIE Sèvre et Bocage, Mission Bocage

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Etat

Échéancier :

Étapes 1 et 2 : Début-mi 2018

Étape 3 : Durée du plan d'actions

Suivi et évaluation du projet :

- Mise en place de l'outil
- Actions effectivement effectuées suite à la diffusion de l'outil

Résultat attendu :

Valorisation trouvée et entamée pour minimum 50% des terres délaissées

AXE N° III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local

Objectif n° 1 : Valoriser le patrimoine paysager et génétique local

Action n° 2 : Lancer un partenariat avec une/des pépinière(s) locale(s) afin de développer la plantation de végétaux locaux.

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Le maintien du paysage doit impliquer le plus grand nombre d'acteurs possibles, de par son appartenance aux biens communs. Le soutien aux plantations, par les autres actions de la Charte, serait intéressant à intégrer dans une économie circulaire.

Objectifs de l'action :

- Obtenir des plants adaptés à la région, afin d'optimiser les réussites de plantation
- Sauvegarder le patrimoine génétique aujourd'hui présent dans les boisements
- Impliquer une grande diversité d'acteurs dans le maintien des boisements

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° II-2.1 ; III-1.1

Public cible :

Propriétaires forestiers, exploitants agricoles, fédération de chasse, associations de randonneurs, pépiniéristes

Descriptif de l'action :

- 1/ Identifier un porteur de projet intéressé
- 2/Organiser des rencontres avec les sociétés de chasse et les associations de randonneurs, afin de définir les capacités de récoltes
- 3/ Rencontrer les propriétaires forestiers et exploitants agricoles potentiellement intéressés pour estimer le nombre de plants et les essences nécessaires pour lancer la première campagne
- 4/Expérimenter les récoltes et semis et labéliser les plants « végétal local »

Animation :

CPIE Sèvre et Bocage

Partenaires techniques potentiels :

Mission Bocage

Structures associées :

CRPF, Chambre d'agriculture

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Etat

Échéancier :

Étapes 1 à 3 : mi-2018

Étape 4 : mi-2019

Suivi et évaluation du projet :

- Intégration d'une pépinière au réseau « éleveurs » du label « végétal local »
- Intégration d'une structure au réseau « récolteurs » du label « végétal local »
- Nombre de plants vendus
- Nombre d'acheteurs de plants

Résultat attendu :

- Au moins une pépinière intégrée au réseau « éleveurs » du label « végétal local »
- Au moins une structure intégrée au réseau « récolteurs » du label végétal local.
- 15 000 plants de vendus minimum
- acheteurs : au minimum les agriculteurs ayant un PGH

AXE N° III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local

Objectif n° 1 : Valoriser le patrimoine paysager et génétique local

Action n° 3 : Poursuivre le travail commencé sur le châtaignier à fruits.

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Une grande partie des châtaigniers greffés il y a 200 ans sont dépérissants. Le patrimoine génétique qu'ils représentent est essentiel à préserver.

Les campagnes de greffes déjà effectuées ont permis de sensibiliser de plus en plus les habitants à l'importance de renouveler ce patrimoine. Il paraît donc normal de continuer ce travail, afin de continuer la sensibilisation des habitants et le renouvellement des châtaigniers.

Objectifs de l'action :

- Sauvegarder le patrimoine génétique et paysager que représentent les châtaigniers à fruit.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° II-2.1 III-1.1

Public cible :

Exploitants agricoles, particuliers, communes.

Descriptif de l'action :

1/ Continuer les campagnes de greffes

2/Mettre en place un verger conservatoire

Animation :

CPIE Sèvre et Bocage

Partenaires techniques potentiels :

Mission Bocage

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Etat

Échéancier :

Durée du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Nombres de châtaigniers greffés / plantés
- Nombre d'acheteurs de plants
- Ratio de greffes réussies 3 ans après la plantation

Résultat attendu :

- Planter 500 châtaigniers greffés

AXE N° III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local.

Objectif n° 2 : Préserver le patrimoine paysager et génétique local

Action n° 1 : Protéger une partie des éléments boisés grâce aux documents d'urbanisme

Périmètre de l'action :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- le linéaire de haies sur la communauté de communes a fortement diminué depuis 2007.
- Il paraît important de garantir le maintien, au minimum, de certaines haies ayant un rôle important (continuité écologique, qualité de l'eau, ...) et ne gênant potentiellement pas l'exploitation agricole.

Objectifs de l'action :

Garantir la protection de linéaires de haies jouant un rôle important, et d'intérêt collectif.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Trame Verte et Bleue
- Mesures Agro-Environnementales Climatiques
- Mesure BCAE 7 de la PAC.
- Article L126-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Actions n° II-2.1

Public cible :

Exploitants agricoles, communes, privés

Descriptif de l'action :

- 1/ Effectuer un état des lieux du maillage bocager
- 2/ Recenser les haies ayant un rôle majeur et n'étant pas un frein aux exploitations agricoles.
- 3/ Protéger les haies concernées par l'étape (2), en concertation avec les exploitants agricoles.
- 4/ Communiquer sur les possibilités de soutien financier pour les linéaires protégés
- 5/ Mettre en place un suivi par le comité technique « BOISEments » (dont la périodicité et la méthode sera à définir au préalable)

Animation :

Service urbanisme CC / CPIE Sèvre et Bocage

Partenaires techniques potentiels :

Mission Bocage

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Etat

Échéancier :

Fonction de l'avancement du PLUI

Suivi et évaluation du projet :

- État du linéaire bocager classé au moment de l'évaluation

Résultat attendu :

- Maintien et gestion durable de 100% du linéaire classé

AXE N° IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel .

Objectif n° 1 : Mettre en réseau les propriétaires forestiers

Action n° 1 : Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion.

Périmètre de l'action :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Certains propriétaires n'osent pas faire venir des ETF de par la taille trop peu importante de leurs parcelles, de peur du manque de rentabilité ou de débouchés.

Objectifs de l'action :

Aider les propriétaires forestiers à s'impliquer plus dans la gestion de leurs boisements en les mettant en relation avec les autres propriétaires forestiers et le reste de la filière.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; I-2.1

Public cible :

Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :

- 1/ Identification (grâce à l'action I-2.1) des propriétaires potentiellement intéressés par des actions de regroupement de gestion.
- 2/ Organisation de réunions (par secteurs) afin de sensibiliser les propriétaires concernés à l'intérêt du regroupement de gestion.
- 3/ Identification des potentiels propriétaires « moteurs » sur lesquels s'appuyer et mise en relation avec des gestionnaires forestiers.
- 4/ Lancement de l'action avec les propriétaires intéressés et le gestionnaire choisi.

Animation :

CRPF

Partenaires techniques potentiels :

Structures associées :

Atlanbois

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Début de l'action : début 2018.

Durée du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de propriétaires impliqués dans un regroupement de gestion.
- Nombre de coupes effectuées grâce à ces regroupements

Résultat attendu :

- Regroupement pour la gestion d'au moins 50% des propriétaires intéressés (identifiés lors des réunions)

AXE N° IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel .

Objectif n° 1 : Mettre en réseau les propriétaires forestiers

Action n° 2 : Travailler sur le foncier forestier.

Périmètre de l'action :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Certains propriétaires seraient intéressés par de l'achat, vente, (échange ?) de parcelles forestières mais ne savent pas à qui s'adresser, quelles sont les offres disponibles, quels sont les propriétaires possédant les parcelles voisines ni à quel prix vendre leurs parcelles.

Objectifs de l'action :

Aider les propriétaires forestiers à s'impliquer plus dans la gestion de leurs boisements, ou à se séparer de leur biens s'ils sont intéressés, en les informant et en les mettant en relation avec les autres propriétaires forestiers.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; I-2.1

Public cible :

Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :

1/Identification (grâce à l'action I-2.1) des propriétaires potentiellement intéressés par des actions d'achat / vente / échange de parcelles.

2/ Informer les propriétaires forestiers identifiés sur leur droits (préemption, ...)

3/ Les mettre en relation avec les autres propriétaires intéressés par l'action (via, ou non, l'outil « la forêt bouge » du CRPF)

Animation :

CRPF

Partenaires techniques potentiels :

Structures associées :

Atlanbois

Financeurs identifiés :

- Feader
- Communauté de communes
- Etat

Échéancier :

Début de l'action : début 2018.

Durée du plan d'action

Suivi et évaluation du projet : <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'achat / vente / échange de parcelles• Nombre de comptes créés sur la plateforme « la forêt bouge »• Nombre d'achat / vente / échange de parcelles effectués via la plateforme.	Résultat attendu : <ul style="list-style-type: none">• Achat / vente / échange d'au moins 10% des parcelles des propriétaires intéressés (identifiés par l'enquête)
--	--

AXE N° IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel

Objectif n° 2 : Continuer le travail sur la diversification des itinéraires sylvicoles.

Action n° 1 : Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et organiser des formations auprès des propriétaires forestiers.

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

Certains propriétaires forestiers, seraient toujours intéressés par les formations à la diversification des itinéraires sylvicoles, initiées en 2006. Ils sont aussi demandeurs d'un bilan concernant les éclaircies effectuées (action I-1.1) afin de connaître les avantages / inconvénients de chaque itinéraire sylvicole, et leurs conditions de réussite.

Objectifs de l'action :

- Donner des outils aux propriétaires forestiers intéressés par une diversification des itinéraires sylvicoles, afin qu'ils connaissent les conditions de réussite, les objectifs en terme de produit, et les implications technico-économiques de chaque itinéraire sylvicole.
- Dynamiser les coupes d'éclaircies afin d'augmenter la part de production de bois d'œuvre dans les peuplements forestiers.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; I-2.1 ; V-1.3 ; VI-2.4
- PCAET

Public cible :

Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :

a) Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles :

1/ Effectuer l'état des lieux des éclaircies ayant été effectuées par le passé (réaction des houppiers, croissance en diamètre, état sanitaire, ...)

2/ Choisir les parcelles présentant le plus grand panel possible d'itinéraires sylvicoles, de potentiels de station, d'âge de peuplements (à adapter tous les 4 à 5 ans)

3/ Mettre en place un document explicatif pour chaque parcelle : densité de tiges à l'ha, G, G éclaircie, coût exploitation, type de valorisation des produits sortis ...

b) Organiser les formations :

1/ Suite à l'action I-2.1, identifier les propriétaires forestiers potentiellement intéressés par les formations.

2/ Communiquer sur la mise en place des formations auprès de ces propriétaires

3/ Organiser et mettre en œuvre les journées de formations.

Animation :

CRPF

Partenaires techniques potentiels :	
Financeurs identifiés :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Communauté de communes - Feader 	
Échéancier :	
Étapes a-1 ; a-2 ; a-3 : fin 2017	
Étapes b : début : 2108. Durée du plan d'action	
Suivi et évaluation du projet :	Résultat attendu :
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du dispositif « parcelles exemples » • Constitution du document explicatif • Nombre de formations organisées et fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif en place et mis à jour • Document explicatif mis en place • Au moins 5 formations / an à partir de la mise en place du dispositif, et fréquenté par minimum 50% des propriétaires intéressés (identifiés par l'enquête)

AXE N° IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel .

Objectif n° 3 : Améliorer l'accessibilité aux parcelles forestières

Action n° 1 : Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Les ETF ne peuvent pas travailler sur certaines parties du massif, à cause d'un manque de desserte forestière.
- Certains chemins, considérés comme gênants par les exploitants agricoles, disparaissent, au détriment de l'accessibilité aux parcelles forestières.
- Des compléments pourraient être apportés au réseau de desserte afin d'accéder plus facilement à certaines parcelles.

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accès aux parcelles forestières pour les ETF, afin de dynamiser les coupes.
- Éviter la disparition d'une partie du réseau existant.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Actions N° I-1.1 ; III-1.1 ; IV-1.1

Public cible :

Propriétaires forestiers, ETF

Descriptif de l'action :

1/ Suite au recensement du réseau de desserte par l'action I-1.1, identifier les « points rouges » (mauvais état, largeur insuffisante, manque) de la desserte au sein du massif.

2/ Protéger une partie du linéaire de chemins forestiers dans le PLUi considérés comme indispensables pour desservir une partie des parcelles forestières, et sensibiliser les propriétaires/agriculteurs à l'importance du maintien des chemins en question.

3/ Suite aux actions I-2.1, identifier les propriétaires forestiers intéressés pour améliorer leur réseau de desserte.

4/Trouver des financements et restaurer/compléter une partie du réseau endommagé pour accéder aux parcelles des propriétaires identifiés dans l'étape (3)

Animation :

CRPF

Partenaires techniques potentiels :

ETF, service urbanisme CC

Financeurs identifiés : FEADER	
Échéancier : Étape 2 : avant la validation du PLUi (mi-2018) Étapes 1, 3 et 4 : début : 2018. Durée du plan d'actions.	
Suivi et évaluation du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de parcelles desservies par la desserte protégée par le PLUi • linéaire de desserte restauré (+/- grâce à un regroupement de propriétaires) • Nombre de parcelles/Surface/Volumes nouvellement accessibles grâce aux travaux de restauration. 	Résultat attendu : <ul style="list-style-type: none"> • Au minimum 30% des surfaces anciennement inaccessibles, pour lesquels les propriétaires sont freinés dans l'exploitation à cause de l'inaccessibilité (cf enquête) nouvellement desservies.

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 1 : Soutenir et mettre en lien les entreprises de la filière afin de développer l'utilisation de bois local et d'améliorer sa valorisation.

Action n° 1 : Mettre en relation les entreprises de la filière

Périmètre de l'action :

En fonction des acteurs utilisant du bois de provenance de la Communauté de Communes

Constats :

- Le bois local est actuellement valorisé en très grande majorité en bois énergie ou en piquets.
- Le potentiel des stations permettrait de développer d'autres débouchés

Objectifs de l'action :

Faciliter les échanges entre membres de la filière afin d'amorcer un travail en commun d'utilisation plus importante du bois local dans l'ameublement, la construction, les aménagements extérieurs, ...

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; I-2.2 ; V-1.3 ; V-2.1
- Développement de la plateforme « la forêt bouge » par le CRPF.

Public cible :

Entreprises de la filière : ETF, scieurs, charpentiers, menuisiers, architectes, paysagistes

Descriptif de l'action :

- 1/ Organiser des réunions entre entreprises de la filière afin de présenter les résultats de l'action I-1.1 (peuplements actuels, qualité et volumes disponibles, potentiel des stations)
- 2/ Organiser des réunions/portes ouvertes entre/des entreprises de la filière afin que chaque membre présente les besoins / facilités / difficultés qu'il a à utiliser du bois local.
- 3 / Communiquer sur l'outil « la forêt bouge » afin de mettre en relation les entreprises de la filière.
- 4/ Communiquer sur des exemples de construction/aménagement/ameublement en bois local.
- 5/ Communiquer sur l'action V-2.1, et identifier les entreprises intéressées pour prendre part au projet, et les conditions pour qu'elles y prennent part.

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

Atlanbois

Structures associées :

CRPF

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Début : fin 2017-début 2018. Durée du plan d'actions

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de comptes créés sur l'outil « la forêt bouge »
- Nombre de réunions organisées, et nombre de participants à chaque réunion
- Nombre de visites/portes ouvertes organisées et nombre de participant à chaque visites

Résultat attendu :

- Au moins 2 visites et 3 réunions organisées par an

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 1 : Soutenir et mettre en lien les entreprises de la filière afin de développer l'utilisation et d'améliorer la valorisation du bois local.

Action n° 2 : Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel afin de développer l'utilisation de bois local.

Périmètre de l'action :

En fonction des acteurs utilisant du bois de provenance de la Communauté de Communes

Constats :

Suivant les résultats des actions I-2.2

Objectifs de l'action :

Augmenter la part d'utilisation de bois local par les entreprises de la filière en leur permettant d'investir dans du matériel adapté.

Soutenir et développer les entreprises de première transformation du bois, maillon essentiel de la chaîne de transformation.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-2.2
- PCAET

Public cible :

Entreprises de la filière : ETF, scieurs, charpentiers, menuisiers, architectes, paysagistes

Descriptif de l'action :

1/ Suite aux résultats de l'action I-2.2, identifier les besoins d'investissement matériel des entreprises de la filière afin d'utiliser plus de bois local

2/Trouver des subventions à ces investissements matériels

3/ Signer une charte/convention (utilisation min de x m³/an ou x%/an de bois local)

Animation :

Animateur de la CFT

Partenaires techniques potentiels :

Atlanbois,

Structures associées :

CRPF

Financeurs identifiés :

FEADER 6.4 (20-25%)

Coût estimatif :

5100€ + coût matériel.

Échéancier :

Début : en fonction de l'avancée de l'action I-2.1

Durée du plan d'actions

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de projets financés
- m³ de bois local supplémentaire utilisé grâce à l'investissement

Résultat attendu :

- 90% du bois local utilisé dans le cadre de l'action V-2.1 transformé localement

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 1 : Soutenir et mettre en lien les entreprises de la filière afin de développer l'utilisation et d'améliorer la valorisation du bois local.

Action n° 3 : Explorer des débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de première éclaircie des taillis de châtaignier

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Les interventions de dépressage dans le taillis de châtaignier, dans le cadre d'un itinéraire « grume-grumette », ne sont pas toujours rentables si l'on valorise le bois en bois énergie.
- Les ETF locaux ont des demandes en ganivelles, et en plessage, mais le problème du coût de main d'œuvre freine le développement de ce débouché, dans le cadre d'éclaircies.
- Une entreprise locale de réinsertion professionnelle cherche à diversifier ses activités afin d'en proposer de nouvelles aux personnes encadrées.

Objectifs de l'action :

- Trouver un débouché aux tiges issues du dépressage dans les taillis de châtaigniers, afin que les propriétaires forestiers intéressés par la démarche puissent y trouver une relative rentabilité.
- Effectuer un travail de collaboration entre entreprise, une entreprise de réinsertion locale et une collectivité.
- Diversifier les activités de l'entreprise de réinsertion.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Action N° V-2.1 ; VI-2.4
- PCAET

Public cible :

Chantier d'insertion et personnel en insertion professionnelle, ETF, collectivités, particuliers

Descriptif de l'action :

1/ Trouver une / plusieurs parcelles à éclaircir

2/ Expérimenter :

- l'exploitation/le débardage et/ou la mise en fagot par l'entreprise de réinsertion
- la transformation/la vente par l'entreprise

dans le cadre d'éclaircies/dépressage pour des peuplements âgés de 4 à 8 ans.

3/ Effectuer un bilan de l'expérimentation et évaluer la faisabilité de mise en œuvre de la démarche pour des volumes plus importants (temps de travail, possibilité de trouver les marchés)

Animation :

Jardins des Puy, ETF

Partenaires techniques potentiels : Animateur CFT	Structures associées : CRPF
Financeurs identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Communauté de communes - Feader 	
Échéancier : Début : hiver 2016-17. Étape 3 : mi-2019	
Suivi et évaluation du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcelles concernées par l'expérimentation • Bilan de l'expérimentation effectué (étape 3) 	Résultat attendu : <ul style="list-style-type: none"> • Solution technico-économique convenant à l'entreprise de réinsertion et à l'ETF trouvée

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 2 : Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements et les bâtiments locaux

Action n° 1 : Évaluer les besoins et mettre en œuvre un aménagement/une construction utilisant du bois local

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Possibilité d'utiliser le bois dans les aménagements/constructions communales.
- Utilisation du bois local plus importante par les communes, mais encore une marge de manœuvre possible.

Objectifs de l'action :

- Avoir une idée globale des types d'aménagements nécessaires aux communes, et pouvant intégrer l'utilisation du bois local.
- Savoir quelles qualités et quantité seraient potentiellement nécessaires pour répondre à ces besoins
- Mettre en place des exemples de constructions et/ou d'aménagements utilisant du bois local, afin de sensibiliser la population à son utilisation et de mettre en route une dynamique de consommation, qui elle, dynamisera la filière.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Action n° I-1.1 ; V-1.1 ; V-1.2 ; V-1.3
- PCAET

Public cible :

Collectivités (Communes, Communauté de Communes)

Descriptif de l'action :

- 1/ Inventorier les besoins des communes en terme d'aménagement, de construction, ...
- 2/ Évaluer pour chaque type d'aménagement potentiel, la qualité/quantité de bois local qui pourrait y être intégré.
- 3/ Mettre à jour l'inventaire tous les ans
- 4/ Choisir un (ou plusieurs) projets de construction faisables avec les qualités/quantités de bois disponibles actuellement (cf action I-1.1)
- 5/ Lancer un concours d'idées (CAUE)
- 6/ Trouver la matière première et organiser le séchage si nécessaire
- 7/ Lancer un appel d'offre maîtrise d'œuvre « sans fourniture de matière »
- 8/ Mettre en œuvre la construction

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

Atlanbois, élus, CAUE

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Étapes 1-2 : 2017

Étapes 3 à 6 : 2018

Étapes 7- 8 : 2019 (si le séchage n'est pas nécessaire) / 2021 (si le séchage est nécessaire)

Suivi et évaluation du projet :

- État des lieux effectué
- État des lieux à jour.
- Nombre de projets mis en œuvre
- Nombre d'acteurs locaux impliqués dans la construction / l'aménagement
- Bénéfices économiques générés par la mise en place de la construction / de l'aménagement.

Résultat attendu :

- Au minimum un aménagement/ une construction par commune mis en place

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 2 : Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements et les bâtiments locaux

Action n° 2 : Mettre en place des clauses d'utilisation minimale de bois local dans les ZA, les lotissements.

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Possibilité d'utiliser le bois dans les aménagements/constructions communales.
- Utilisation du bois local plus importante par les communes, mais encore une marge de manœuvre possible.

Objectifs de l'action :

- Développer l'utilisation locale du bois
- Diversifier les débouchés des bois locaux

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions n° I-1.1 ; V-1.3 ; V-2.1 ; VI-2.3
- PLUi
- PCAET

Public cible :

Particuliers, entreprises présentes sur le territoire

Descriptif de l'action :

1/ Apporter des compléments aux règlements d'urbanisme
2/Sensibiliser les entreprises et particuliers à l'intérêt d'utiliser du bois local dans la construction / les aménagements (cf action VI-2.3)

Animation :

Services urbanisme, commande publique et techniques CC

Partenaires techniques potentiels :

Atlanbois, élus

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Suivant l'avancement du PLUi

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de bâtiments/aménagements utilisant du bois local mis en place

Résultat attendu :

- Au minimum un aménagement utilisant du bois local par lot de lotissement/ZA

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local.

Objectif n° 3 : Développer/Structurer la filière bois énergie locale

Action n° 1 : Améliorer l'organisation de l'approvisionnement des chaudières locales.

Périmètre de l'action :

Pays du Bocage Vendéen / Possibilité de partenariat avec la commune de St André/Sèvre (79)

Constats :

- Des chaudières bois collectives se développent de plus en plus dans le canton, un travail en commun sur les critères d'approvisionnements paraît donc nécessaire.
- Les problèmes d'organisation des venues de la déchiqueteuse de la CUMA paraissent être un frein à l'implication de plus d'agriculteurs dans l'approvisionnement des chaudières locales, et sont problématiques pour les fournisseurs actuels.

Objectifs de l'action :

- Inciter les exploitants agricoles à fournir du bois aux chaufferies locales
- Garantir la pérennité de l'approvisionnement des chaudières existantes

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Action N°II-1.1 ; V-3.2

Public cible :

Collectivités possédant une chaufferie bois, exploitants agricoles fournissant du bois aux chaufferies locales, entreprises d'exploitation de bois, CUMA

Descriptif de l'action :

- 1/ Étudier les différentes possibilités d'organisation (Association, SCIC, SARL, ...)
- 2/ Organiser des réunions de concertations entre tous les acteurs impliqués afin de décider de la structure à mettre en place et/ou des critères communs à adopter en terme d'approvisionnement.
- 3 / Mise en place de la (des) structures la (les) plus adaptée(s)

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

FD CUMA, Atlanbois

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Fin 2017

Suivi et évaluation du projet :

- Structure mise en place

Résultat attendu :

- Structure mise en place

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local.**Objectif n° 3 : Développer/Structurer la filière bois énergie locale****Action n° 2 : Développer la demande locale en bois énergie****Périmètre de l'action :**

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Le potentiel de production de bois local est très largement supérieur à la demande
- Les garanties de gestion durable du linéaire bocager peuvent être demandées lorsque la demande est maîtrisée, alors qu'elle ne l'est pas nécessairement auprès d'acheteurs extérieurs.

Objectifs de l'action :

- Contribuer à la conversion énergétique des territoires
- Augmenter la demande en bois énergie sous garantie de gestion durable.
- Impliquer plus d'agriculteurs dans la gestion durable de leurs haies

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- PCAET
- Action n° V-3.1

Public cible :

Communes, exploitants agricoles

Descriptif de l'action :*a) Pour les projets collectifs :*

- 1/ Étudier les possibilités de mise en place de nouvelles chaufferies collectives.
- 2/ Mobiliser les exploitants agricoles potentiellement intéressés pour approvisionner
- 3/ Mettre en place les nouvelles chaufferies
- 4/ Effectuer un bilan annuel afin d'identifier les points de fonctionnement / dysfonctionnement

b) Pour les projets individuels :

- 1/ Étudier les possibilités de mise en place de chaufferies individuelles, au sein des exploitations agricoles.
- 2/ Organiser des rencontres entre agriculteurs intéressés et agriculteurs ayant déjà une chaufferie
- 3/ Mettre en œuvre les projets avec les exploitants intéressés.
- 4/ Effectuer un suivi technique des projets.

Animation :

FD CUMA

Partenaires techniques potentiels :

SyDev

Financeurs identifiés :

Europe (via les fonds LEADER), ADEME, FEDER 4.1.1 (20%, min 200K/max 1M)

Échéancier :

Durée du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de chaufferies bois (collectives et non collectives) nouvelles installées sur le territoire
- Nombre de porteurs de projets

Résultat attendu :

- Au moins une chaufferie collective mise en place
- Chaudières bois installées pour au moins 10% des bâtiments agricoles où l'intérêt d'installer d'en installer une est avéré

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 1 : Sensibiliser à l'importance de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des boisements

Action n° 1 : Sensibiliser le grand public et les scolaires

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Mauvaise image de l'exploitation mécanisée par le grand public
- Vision des boisements « statiques », et incompréhension des nécessités d'entretien, d'exploitation et de d'aménagement des boisements

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser le grand public et les scolaires
- Valoriser le travail des exploitants agricoles et des ETF

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions III-1.1 et actions des axes II et IV

Public cible :

Population locale

Descriptif de l'action :

a) mise en place d'un sentier pédagogique

° étude de faisabilité (étude d'opportunité en fonction du potentiel du territoire, des circuits existants, des attentes de la population locale/touristique ; développement et propositions de scénario ; propositions de thématiques d'interprétation ; propositions financières ; étude des accès et droits de passage)

° mise en œuvre

b) mise en place d'une démarche participative (film, livre, ...)

c) mise en place d'un évènementiel (définir des supports de présentation variés ; définir les thèmes à aborder ; présentation de différents scénari d'exposition)

d) interventions dans les écoles

Animation :

- a) à c) Animateur CFT
- d) CPIE Sèvre et Bocage

<p>Partenaires techniques potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Office du tourisme, b) et c) CPIE Sèvre et Bocage, d) CRPF 	<p>Structures associées :</p> <p>Chambre d'Agriculture, CRPF, association des sentiers pédestres, exploitants agricoles, Ecoles/Collèges/Lycées, pôle jeunesse de la CC</p>
<p>Financeurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communauté de communes 	
<p>Échéancier :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) et b) fin 2018 c) et d) durée du plan d'actions. 	
<p>Suivi et évaluation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● étude de faisabilité de sentier pédagogique effectué ● mise en place du sentier pédagogique ● mise en œuvre du livre/film ● Nombre d'évènements et fréquentation ● Nombre d'intervention dans les écoles/collèges/lycées et fréquentation 	<p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● au moins un sentier pédagogique et une action participative mise en œuvre ● interventions régulières (1-2 fois par an) dans les collèges/lycées du territoire

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 2 : Informer sur les différentes utilisations et utilisateurs du bois local

Action n° 1 : Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Les chaufferies locales deviennent exigeantes sur la qualité de plaquettes bocagères, de par la création de mâchefer dû à l'utilisation de plaquettes de qualité médiocre. Il convient donc de trouver un débouché aux haies n'ayant pas un potentiel à fournir des plaquettes de qualité.
- Les bois de très bonne qualité / diamètre important, présents en faible quantité sur le territoire, sont actuellement exploités de façon indifférenciée par la plupart des ETF et des agriculteurs. Ils pourraient cependant être utilisés en bois d'aménagement, voire de construction ou d'ameublement.

Objectifs de l'action :

- Augmenter les revenus relatifs au bois pour les propriétaires forestiers et les agriculteurs
- Valoriser les plaquettes qualité moindre ne pouvant être utilisées par les chaufferies locales
- Développer la production et l'utilisation en bois d'aménagement, de construction ou d'ameublement pour les essences et qualités appropriées.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Action n° III-11 et les actions des axes II et IV
- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Développement de la plateforme « la forêt bouge » par le CRPF

Public cible :

Propriétaires forestiers, exploitants agricoles

Descriptif de l'action :

1/Organiser des réunions entre partenaires techniques, propriétaires forestiers et exploitants agricoles afin de définir les thématiques à aborder, les parcelles potentielles sur lesquelles baser les visites, et les potentiels intervenants extérieurs à faire venir (ex : « litière animale », « bois de construction », « scierie mobile », ...)

2/ Organiser des journées de formation et des portes ouvertes d'exploitation sur les thématiques sélectionnées.

3/ Mettre en relation les producteurs, exploitants, transformateurs, et potentiels utilisateurs de bois (via la plateforme « la forêt bouge » du CRPF ?)

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels : Exploitants agricoles, Atlanbois, Mission Bocage	Structures associées : CRPF, CPIE Sèvre et Bocage, Chambre d'Agriculture, Mission Haies Auvergne, FD CUMA
Financeurs identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Communauté de communes - Feader 	
Échéancier : Durée du plan d'action	
Suivi et évaluation du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées de formation/ de portes ouvertes d'exploitation organisées et fréquentation 	Résultat attendu : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins une journée de formation / porte ouverte / an / thématique à aborder (≈ 5)

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 2 : Informer sur les différentes utilisations et utilisateurs du bois local

Action n° 2 : Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Une utilisation plus importante du bois local dans les aménagements et constructions communales
- Un potentiel quantitatif de bois sur la communauté de commune permettant un usage beaucoup plus important localement.
- Une sous-valorisation de la qualité des boisements

Objectifs de l'action :

- Valoriser les plaquettes qualité moindre ne pouvant être utilisées par les chaufferies locales
- Développer l'utilisation en bois d'aménagement, de construction ou d'ameublement pour les essences et qualités appropriées.
- Inciter les particuliers à utiliser du bois local en montrant des exemples au niveau des collectivités.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions n° V-1.3 et V-2.1

Public cible :

Agents communaux et de l'intercommunalité

Descriptif de l'action :

1/Organiser une réunion de concertation entre partenaires techniques et communes afin de définir les thématiques à aborder et les potentiels intervenants extérieurs à faire venir (ex : « le châtaignier dans la construction », « bois bocager de construction », ...)

2/ Organiser des journées de formation et des portes ouvertes d'exploitation sur les thématiques sélectionnées.

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

Atlanbois

Structures associées :

FD CUMA, SyDev, CAUE

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Durée du plan d'actions

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de journées de formation organisées et fréquentation

Résultat attendu :

- Au moins 2 formations / an

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 2 : Informer sur les différentes utilisations et utilisateurs du bois local

Action n° 3 : Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux

Périmètre de l'action :

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Une utilisation plus importante du bois local dans les aménagements et constructions communales
- Un potentiel quantitatif de bois sur la communauté de commune permettant un usage beaucoup plus important localement.
- Une sous-valorisation de la qualité des boisements

Objectifs de l'action :

- Valoriser les plaquettes de qualité moindre ne pouvant être utilisées par les chaufferies locales
- Développer l'utilisation, par la population locale, des bois locaux pour l'aménagement, la construction ou l'ameublement.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions de l'objectif IV-2

Public cible :

Population locale, élus

Descriptif de l'action :

a) Exposition itinérante

1/Organiser des réunions entre partenaires techniques afin de définir les thématiques à aborder, les supports de présentation à utiliser

2/Mettre en place l'exposition

b) « Fête du bois »

1/ Définir les thématiques à aborder, les potentiels intervenants extérieurs à faire venir (ex : « le châtaignier dans la construction », « bois bocager de construction », ...) ...

2/ Mettre en place la « fête du bois » et communiquer sur l'exposition

Animation :

a) Animateur CFT

b) CPIE Sèvre et Bocage

Partenaires techniques potentiels :

a) CPIE Sèvre et Bocage, Atlanbois

b) Atlanbois

Structures associées :

FD CUMA, SyDev, CAUE

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Fin 2017

Suivi et évaluation du projet :

- Fête du bois organisée. Fréquentation.
- Exposition itinérante mise en place

Résultat attendu :

- Au moins une fête du bois d'organisée
- Exposition itinérante mise en place

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 2 : Informer sur les différentes utilisations et utilisateurs du bois local

Action n° 4 : Informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés

Périmètre de l'action :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Mauvaise connaissance de la part des propriétaires forestiers des débouchés par catégorie de produit (essence, qualité, diamètre), des prix par type de produit, des acteurs de la filière auxquels s'adresser.

Objectifs de l'action :

Aider les propriétaires forestiers à s'impliquer plus dans la gestion de leurs boisements en les informant sur les entreprises de la filière, les débouchés potentiels en fonction de l'essence, la catégorie de diamètre et la qualité.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions N° I-1.1 ; I-2.2
- Développement de la plateforme « la forêt bouge » par le CRPF

Public cible :

Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :

1/ Mettre en place un document d'information sur les acteurs de la filière, les débouchés, les prix du bois, les droits (droit de préemption, droit de passage), ...

2/ Diffuser le document à tous les propriétaires forestiers du massif.

3/ Communiquer sur l'outil « la forêt bouge » du CRPF.

Animation :

Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :

CRPF

Structures associées :

Atlanbois

Financeurs identifiés :

- Conseil régional
- Communauté de communes
- Feader

Échéancier :

Étapes 1 et 2) Fin 2017-début 2018

Étape 3) Durée du plan d'action

Suivi et évaluation du projet :

- Mise en place du document
- Nombre de comptes créés sur la plateforme « la forêt bouge »
- Nombre de retours de propriétaires intéressés pour effectuer des coupes

Résultat attendu :

- Document complet mis en place et diffusé